



# Rapport d'activité de la Fédération ANCREAI

Année 2019

# Sommaire

| 1. INTRODUCTION           | N : Les faits marquants de la vie de la Fédératior                                      | 1  |
|---------------------------|---|----|
| ANCREAI en 2019           |   | 4  |
| 1.1 Mieux valoriser l'a   | action des CREAI et de leur Fédération  | 4  |
| 1.2 Vers une nouvelle     | e équipe fédérale   | 5  |
| 1.3 La dynamique de       | es instances de gouvernance de l'ANCREAI  | 6  |
| 2. ETUDES, RECH           | IERCHES, GUIDES, OUTILS ET REFENTIELS   | 7  |
|                           | echerche et d'étude réalisés  |    |
|                           | echerche et d'étude en cours de réalisation   |    |
|                           | és ou en cours de construction  |    |
| 2.4 Appui technique       | au projet Nous Aussi  | 12 |
| 3. LES JOURNEES           | S NATIONALES DE FORMATION ET JOURNEES   |    |
| D'ETUDES                  |   | 14 |
| 3.1 Les journées nationa  | ales « MAS/FAM/Foyers de vie 2019 »   | 15 |
| 3.2 Les journées nationa  | ales « IME/IEM/IEAP 2019 »  | 17 |
| 3.3 Colloque national su  | ur le droit de vote   | 19 |
| 3.4 Journée nationale tra | ansformation de l'offre   | 20 |
|                           | uipe salariée de la Fédération à des manifestations (hors JN                            |    |
| ANCREAI)                  |   | 20 |
| 4. LES FORMATIO           | ONS A L'ECHELLE NATIONALE   | 21 |
|                           | des membres des GEM (CNIGEM)  |    |
|                           | des cadres intermédiaires des services à domicile (UNA forr                             |    |
|                           |   | 22 |
|                           | ccompagnement à la transformation de l'offre sanitaire en offr                          |    |
| `                         | AM)   |    |
| 4.4 Sensibilisation de    | es missions locales aux TSA   | 23 |
| 5. EVALUATION D           | DE LA QUALITE DES PRESTATIONS DES ESMS  | :  |
| ARSENE                    |   | 25 |
|                           |   |    |
|                           | DE LA FEDERATION A DES CHANTIERS NATIONAL   |    |
|                           | tarification des ESMS – Serafin-PH  |    |
|                           | veloppement de l'Habitat inclusifuveau paradigme des « troubles neurodéveloppementaux » |    |
|                           | raluation de la qualité des ESMS  |    |
|                           |   |    |
|                           | ON DES OUTILS ET CONNAISSANCES AU SEIN I  |    |
|                           |   |    |
|                           | el de formation des directeurs et conseillers techniques                                |    |
|                           | vail Protection de l'enfance  |    |
| • •                       | pels d'offres   |    |
| 7.5 Le site internet de   |   |    |

| 7.6 | Compared Collaboratif               | 33 |
|-----|-------------------------------------|----|
|     | LES INSTANCES DE GOUVERNANCE        |    |
| 8.1 | L'Assemblée générale                | 34 |
| 8.2 | Le Conseil d'administration         | 34 |
| 8.3 | B Le Comité des directeurs (trices) | 34 |

# 1. INTRODUCTION : Les faits marquants de la vie de la Fédération ANCREAI en 2019

## 1.1 Mieux valoriser l'action des CREAL et de leur Fédération

Sur l'ensemble du territoire national, les CREAI et leur fédération conduisent de nombreuses études, dispensent des formations, informent et conseillent les structures dans la mise en œuvre des politiques publiques de santé. La valorisation de cette fonction essentielle des CREAI dans le déploiement des politiques au service des personnes des situations de vulnérablité est un des orientations fortes de la Fédération nationale des CREAI depuis 2018, qui a pour objectifs de :

- Renforcer et faire connaître à l'ensemble des acteurs de l'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité, les missions des CREAI ;
- Légitimer le rôle et la place de lieu tiers des CREAI dans la mise en œuvre des politiques publiques ;
- Valoriser l'expertise du réseau des CREAI auprès des décideurs publics et asseoir leur légitimité;
- Obtenir *in fine* un soutien financier des pouvoirs publics permettant aux CREAI et à leur fédération de remplir pleinement leurs missions d'intérêt général.

Cette expertise territoriale des CREAI a permis au cours de l'année 2019 de nourrir la réflexion des pouvoirs publics sur les orientations des politiques publiques de santé, tout particulièrement dans le secteur du handicap. Ainsi, au cours de cette année, la Fédération nationale des CREAI a contribué au débat public sur les enjeux suivants :

- « La participation des personnes en situation de handicap à la décision publique », le 5 février 2019, lors d'une audition par le Député Thierry MICHELS dans le cadre de son rapport au Premier ministre « Vers la pleine citoyenneté des personnes handicapées : représentation et participation à la construction des politiques publiques pour une société inclusive »
- « Les Etablissements et Services d'Aide par le Travail », le 21 mai 2019, par l'IGAS et l'IGF, lors d'une mission ayant donné lieu à un rapport sur l'avenir de ces structures médicosociales de travail.
- « La démarche qualité dans les ESMS », le 8 janvier 2019, par une présentation du référentiel ARSENE à la Haute Autorité de Santé
- « La transformation de l'offre médico-sociale dans le cadre du virage inclusif », le 8 février 2019, lors d'une audition sur un projet de guide d'aide à la mise en œuvre de la transformation de l'offre, en cours d'élaboration par l'Agence Nationale d'Appui à la Performance

La Fédération nationale des CREAI a également oeuvré à valoriser et soutenir la place particulière occupée par les CREAI dans la déclinaison locale des politiques publiques :

- Rencontre, le 26 mars 2019, avec Michel LAFORCADE, représentant du collège des DG ARS pour obtenir l'allocation d'une subvention de fonctionnement de 50 000 euros de financement par CREAI et la présentation du projet HANDIDONNEES,
- Rencontre, le 28 mars, 2019, avec la DGCS sur le versement d'une subvention de 50 00 euros de financement par CREAI et les conséquences de la démission du CREAI ARA de la Fédération ANCREAI sur le versement de sa subvention annuelle

#### Le portrait des CREAI

A la demande de la DGCS et la CNSA, la Fédération ANCREAI a réalisé une enquête auprès des CREAI pour recueillir des informations sur leur gouvernance, leurs ressources humaines, leurs financements, leur participation à des instances régionales ainsi que sur certaines prestations offertes (service emploi, annuaire des équipements, newsletter, etc.). Ces données portaient sur l'année 2018.

#### La Fédération ANCREAI, membre du CNCPH

- La Fédération ANCREAI est membre du CNCPH et participe à ce titre à toutes les plénières : Françoise Jan (Présidente du CREAI Pays de la Loire) et Alain Laurent (Président du CREAI Grand-Est) l'y représentent.
- Les projets d'avis du CNCPH susceptibles d'intéresser les CREAI leur sont transmis.

# 1.2 Vers une nouvelle équipe fédérale

Carole PEINTRE, recrutée comme chargée d'étude à la Fédération en 2014, et promue Déléguée fédérale en janvier 2018, a souhaité mettre un terme à ces fonctions en juillet 2019 pour rejoindre l'équipe de la Haute Autorité de Santé. Tout au long de son passage à l'ANCREAI, elle s'est investie pour valoriser les rôles et missions des CREAI et défendre leur place particulière dans la mise en œuvre des politiques publiques de santé. Ce rapport d'activité est l'occasion de la remercier à nouveau pour tout le travail accompli.

Suite à l'annonce du départ de Carole PEINTRE, le Conseil d'administration a décidé de lancer un processus de recrutement et retenu la candidature d'Agnès LECAS, qui a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> décembre 2019. Elle entend, dans le cadre de ses nouvelles fonctions, mettre en œuvre le projet stratégique de la Fédération, en cours de finalisation, développer les partenariats avec les différentes têtes de réseau nationales et valoriser les travaux conduits par les CREAI et leur Fédération auprès des acteurs de l'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité et des pouvoirs publics.

Dans l'attente de son arrivée, Anny BOURDALEIX, recrutée comme responsable des études en janvier 2018, a conduit les différents chantiers en cours au niveau fédéral et assuré la représentation de la Fédération ANCREAI dans les différentes instances et autres rencontres institutionnelles.

Au cours de cette période de transition, l'implication forte des membres du Conseil d'Administration de la Fédération, et tout particulièrement des membres du Bureau, a permis de soutenir Anny BOURDALEIX dans ses fonctions et d'assurer la continuité de l'activité de l'ANCREAI.

La fédération a pu également compter sur le soutien et la mobilisation des équipes des CREAI adhérents pour répondre aux diverses demandes et conduire à leurs termes les travaux engagés.

# 1.3 La dynamique des instances de gouvernance de l'ANCREAI

L'année 2019 a été marquée du sceau d'une nécessaire clarification du rôle et des modalités de fonctionnement de la Fédération ANCREAI au regard du cahier des charges et de la Charte des CREAI, publiés par une instruction de la Direction Générale de la Cohésion Sociale du 24 avril 2015.

En effet, le cahier des charges des CREAI stipule explicitement que le périmètre d'intervention d'un CREAI ne peut être, sauf accord d'un autre CREAI, que sa région d'origine. De plus, la Charte des CREAI prévoit que les CREAI doivent adhérer à l'ANCREAI et respecter ses statuts et son règlement d'association.

Or, afin de pouvoir déployer seul sur l'ensemble du territoire national le référentiel d'évaluation familiale ESOPPE, élaboré suite à une réponse à deux appels d'offres successifs de l'Observatoire National de l'Enfance en Danger (devenu Observatoire National de la Protection de l'Enfance), le CREAI Auvergne-Rhône-Alpes a décidé unilatéralement de ne plus adhérer à la Fédération nationale des CREAI.

Dès lors, au regard des dispositions du cahier des charges, le CREAI Auvergne-Rhône-Alpes ne devrait plus pouvoir se préavaloir du statut de CREAI. Tel est le sens du courrier adressé au Président du CREAI Auvergne-Rhône-Alpes, Monsieur Jean-Pierre CLAVERANNE, par Monsieur Jean-Philippe VINQUANT, Directeur Général de la Cohésion Sociale et Madame Virginie MAGNANT, Directrice de la CNSA au mois de juin 2019, dans lequel ils informaient le CREAI ARA qu'il ne bénéficierait pas de la subvention annuelle au titre de l'année 2019.

Ce courrier ayant fait l'objet d'un recours en excès de pouvoir, la DGCS a souhaité, avant que le Conseil d'Etat ne se prononce, procéder à une médiation afin qu'un compromis soit trouvé dans ce conflit, contre-productif pour la Fédération des CREAI et le CREAI ARA.

A l'heure où nous publions notre rapport d'activité, la Fédération nationale des CREAI demeure dans l'attente de cette médiation, seul à même de réaffirmer la nécessité, tant pour les pouvoirs publics, qui apportent leurs concours financiers, que pour les CREAI et leur fédération, de respecter le cahier des charges et la Charte des CREAI.

# 2. ETUDES, RECHERCHES, GUIDES, OUTILS ET REFENTIELS

La conduite d'études et recherches au niveau national, ainsi que l'élaboration de guides et outils méthodologiques ou encore référentiels sont des axes forts du développement des activités de la Fédération ANCREAI, tout particulièrement depuis la création de la fonction de responsable des études depuis novembre 2014.

En effet, l'identification des appels à projets d'étude et de recherche, leur analyse et la mise en place d'une équipe projet inter-CREAI pour bâtir la réponse, nécessitent une coordination qui renforce la capacité des CREAI à participer à des études et recherches nationales.

Cette démarche permet de nourrir des projets nationaux en prenant appui sur l'expertise et la connaissance des réalités territoriales des CREAI, et favorise ainsi la réalisation d'études, recherches et outils en prise avec les préoccupations des acteurs locaux.

En outre, la présence d'une responsable des études favorise le partage de méthodologie de conduite d'études entre les CREAI, facilitant ainsi la possibilité de produire des analyses comparatives sur les modalités de déploiement des politiques publiques dans des territoires différents.

Par ailleurs, la responsable des études peut apporter son soutien à l'élaboration de méthodologies d'études conduites par des CREAI. Ce « brainstorming » se fait dans le cadre d'un entretien téléphonique et ne nécessite pas en principe de travail de préparation préalable ni de rédaction. Toute demande d'appui technique portant sur la rédaction de la réponse à un appel d'offre régional nécessite la validation par le CA.

# 2.1 Des projets de recherche et d'étude réalisés

Etude relative à l'accessibilité des formules de répit et à leur impact sur les aidants familiaux de personnes en situation de handicap



Cette étude, lancée en 2017, a pour objectif d'analyser l'accessibilité, au sens large du terme, de l'offre de répit et mieux connaître son impact sur la vie des aidants de personnes en situation de handicap.

Commanditée par le GCSMS AIDER¹ et cofinancée par 4 groupes de protection sociale (AGRICA, KLESIA, PROBTP, LOURMEL), cette étude a associé initialement le CREAI Bretagne, qui en était le pilote, le CREAI Centre Val-de-Loire et le CREAI Hauts-de-France. Au cours de l'année 2018, les CREAI Auvergne-Rhône-Alpes, Nouvelle Aquitaine, Normandie et Pays de la Loire ont également contribué à sa réalisation.

## **EN SYNTHESE**

Publiée en septembre 2019, cette étude met en avant les impacts positifs du recours au répit mais aussi les obstacles majeurs à ce recours dans des conditions optimisées, personnalisées et adaptées. Les conclusions de l'étude situent clairement les enjeux du côté du besoin d'un changement de culture de tous : « penser aidant », développer l'accessibilité et l'anticipation des besoins, ce qui implique notamment :

- Le développement d'une offre diversifiée et suffisante, en matière d'offre pérenne tout autant que d'offre de répit (« zéro solution par défaut ») sur les territoires pour répondre à l'ensemble des besoins et attentes des aidants/aidés et pour permettre un réel choix des familles dans un climat de confiance envers les accompagnants. La palette de l'offre comprend des dispositions à domicile ou en structures, des dispositifs « institutionnels » et d'autres non institutionnels, dont certaines du droit commun ;
- Le développement de l'information et de l'accompagnement des aidants au cheminement et aux démarches pour une meilleure intervention préventive ;
- Une meilleure connaissance des signes de repérage des besoins de répit ;
- Une réflexion politique sur l'accessibilité administrative et financière ;
- La mise en place de formations en direction des accompagnants et des MDPH

Diffusés largement dans le réseau des CREAI, les résultats de cette étude ont été présentés en Région lors de rencontres organisées avec des responsables d'établissements et services médicosociaux (Séminaires, Groupes de travail régionaux, etc.).

# 2.2 Des projets de recherche et d'étude en cours de réalisation

#### Le « non-recours » aux ESMS

Ce projet de recherche a été financé par l'IRESP dans le cadre de l'appel à projets 2017 : « Dispositifs et modalités d'accompagnement des personnes handicapées dans les établissements et services médico-sociaux ». L'évolution récente des politiques publiques montre que le secteur médico-social à destination d'un public en situation de handicap peine à satisfaire les besoins d'accompagnement, notamment en matière d'orientation vers un établissement ou un service d'accompagnement spécialisé (ESMS). En particulier, une question reste ouverte : pourquoi des familles ou des personnes en situation de handicap, qui ont bénéficié d'une notification d'orientation vers un établissement ou un service (ESMS) spécialisé dans l'accompagnement du handicap, ne

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> C'est un regroupement d'associations partenaires (GRATH, AFM, APF, Apei les Papillons Blancs de l'arrondissement de Saint-Omer, le CREAI de Bretagne et l'UNA).

sollicitent-elles pas une admission en établissement ou un accompagnement par un service médico-social ?

La finalité de cette étude est d'identifier les motifs de ce non-recours, de décrire les éventuelles stratégies alternatives des personnes concernées et de leurs proches aidants, et de repérer les besoins non couverts.

Ce projet concerne les personnes en situation de handicap bénéficiant d'une décision d'orientation médico-sociale de la CDPAH (de plus de 6 mois et moins de 5 ans), mais non inscrites sur la liste d'attente des établissements et services.

Cette recherche se déroule dans 4 départements en France métropolitaine (Var, Saône-et-Loire, Lot-et-Garonne, Marne) en partenariat avec les MDPH de ces territoires. Elle est portée par la Fédération ANCREAI avec le concours des CREAI Paca-Corse – Bourgogne Franche Comté – Grand Est et Nouvelle-Aquitaine. Sophie Bourgarel, du CREAI PACA Corse, pilote l'étude.

L'étude commencée en décembre 2018 devait s'achever fin décembre 2019, mais se poursuivra en 2020.

Le rapport final devrait être publié au printemps 2020.

# > La prévention des cancers pour les personnes handicapées vieillissantes

Dans le cadre d'une réponse à un appel à projets de la FIRAH (Fondation Internationale pour la Recherche Appliquée au Handicap) 2018 sur handicap et vieillissement, l'ANCREAI a déposé un projet de recherche qui a été validé et financé en partie.

Ce projet vise à améliorer le dépistage des cancers féminins et colo-rectaux chez les personnes en situation de handicap de plus de 50 ans vivant à domicile ou en établissement spécialisé. En effet, les données de la littérature médicale montrent qu'actuellement ce dépistage est parfois inadapté aux personnes en situation de handicap. Les diagnostics sont souvent tardifs, aboutissant à une véritable perte de chance.

L'objectif principal de cette étude est d'identifier les freins existants aujourd'hui pour la participation des personnes handicapées au dépistage organisé des cancers colorectal, du sein et du col de l'utérus.

Ces connaissances permettront d'atteindre des objectifs secondaires tels que :

- Proposer des adaptations en matière de pratiques professionnelles d'accompagnement en amont et en aval du dépistage.
- Sensibiliser les professionnels du secteur médico-social à la nécessité de faire réaliser les actes de dépistage.
- ➤ Envisager avec les professionnels du secteur sanitaire les adaptations possibles des pratiques médicales, en fonction des répercussions des différentes formes de handicap.
- Apporter des éléments pour une politique sanitaire en direction des personnes handicapées vieillissantes

Ce projet d'étude sera mené par les CREAI Nouvelle Aquitaine, Ile-de-France, Centre Val-de-Loire et Occitanie, se déploiera dans quatre départements de ces régions et en associera les acteurs régionaux (le Comité de la Vienne de la Ligue Contre le Cancer, les Réseaux régionaux de

cancérologie, les Observatoires régionaux de la santé (ORS), les structures chargées du dépistage., etc.).

La Fédération ANCREAI est promotrice de la recherche, participe au comité de suivi national et à la recherche de financements.

L'étude se déroulera sur 18 mois entre 2020 et 2021. La remise du rapport final est prévue en juin 2021. Le docteur Caroline TOURNOUX-FACON, médecin coordonnateur au centre de Coordination Nouvelle-Aquitaine du dépistage des Cancers (site de la Vienne), en assurera la responsabilité scientifique.

L'année 2019 a été une année d'intense travail au niveau de la conception du projet, de la prise de contact avec les différents acteurs intéressés et de la recherche de financements.

La réponse à l'appel à projet 2019 de l'INCA (Institut National du Cancer), « Amélioration du parcours de santé des personnes en situation de handicap face au(x) cancer(s) », a donné lieu à un second financement. L'OPCO santé qui souhaite proposer des actions de formation sur ce sujet à ses adhérents a apporté sa contribution financière. Trois ARS (ARS Centre-Val-de-Loire, ARS Nouvelle-Aquitaine et ARS Ile-de-France), dans le cadre des conventions avec les CREAI ont décidé de flécher une part du budget attribué à cette recherche.

## 2.3 Les outils élaborés ou en cours de construction

## Mallette pédagogique pour les mandataires familiaux



Suite au rapport de la Fédération ANCREAI sur l'information et le soutien aux tuteurs familiaux, la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS) a souhaité apporter des réponses aux besoins identifiés en affectant des moyens financiers spécifiquement dédiés à des outils nationaux d'aide aux familles concernées par la protection juridique d'un proche.

La DGCS a alors sollicité l'ANCREAI pour qu'il élabore une mallette pédagogique qui serait remise aux mandataires familiaux au début de leur mission et d'envisager la création d'un site internet dédié. Ces deux missions, débutées en décembre 2017, sont conduites parallèlement. Les outils devraient être finalisés au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2020.

La mallette pédagogique a pour objectif de :

- Favoriser une meilleure compréhension des missions dévolues au mandataire familial, suivant le type de mandat,
- Faciliter la gestion courante du budget, des recettes et des dépenses,
- Sécuriser les actes et décisions prises par les tuteurs familiaux,

• Faciliter les réponses des tuteurs familiaux aux obligations légales issues du mandat de protection.

Cette mallette, en cours de validation par la DGCS, devrait comporter :

#### • 13 fiches, classées en 4 catégories :

- > déroulement d'une mesure de protection
- > fiches thématiques : santé, logement, mesures de protection
- Guide pour le suivi et la gestion
- Guide pour le suivi de la procédure

#### • 2 outils numériques de gestion :

- Suivi du budget et aide à la réalisation du compte de gestion annuel (Excel)
- Budget prévisionnel (Word et Excel)

## Protéger un proche.fr : un site au service des tuteurs familiaux



Outil complémentaire de la mallette pédagogique, ce site internet national a pour objectif de donner accès à des informations fiables relatives aux différentes démarches inhérentes à la mise en place, la gestion et la sortie d'une mesure de protection juridique, dans un vocabulaire accessible. La Loi de réforme de la Justice du 25 mars 2019 a conduit à une évolution de ce site, dont la mise en ligne devrait survenir au cours du 1er semestre 2020.

Elaboré sur la base d'un cahier des charges de la DGCS, ce site ne vise en aucune manière à se substituer aux services ISTF mis en place localement, mais bien au contraire à permettre aux familles de mieux les identifier sur le territoire.

Pour la Fédération ANCREAI, ce site permet de démontrer, au niveau national et local, la capacité de mobilisation de l'expertise des CREAI dans le secteur de la protection juridique des majeurs et l'apport des CREAI dans le soutien aux droits des personnes en situation de vulnérabilité.

#### HANDIDONNEES



Depuis 2004, le CREAI Provence-Alpes-Cote-d'Azur-Corse publie tous les deux ans un document présentant des résultats statistiques sur les caractéristiques des situations de handicap et des équipements médico-sociaux, élaborés à partir de données existantes (CAF, MSA, DREES, Education nationale, AGEFIPH, etc.) et/ ou des études régionales réalisées principalement par le CREAI.

En 2015, un groupe de travail national a été créé au sein de la Fédération ANCREAI pour revisiter les indicateurs proposés et créer une trame nationale dans la perspective de proposer, dans toutes les régions, un panorama régional des données du handicap. Cette démarche, présentée à la DGCS et la CNSA, a été reprise par les pouvoirs publics qui, dans l'instruction annuelle relative au financement du réseau des CREAI, mentionnent comme chantier prioritaire Handidonnées.

A la demande de l'ARS Nouvelle Aquitaine, le panorama des données dans cette Région a été réalisé sur un support numérique, handidonnées.fr. déclinable à l'identique dans toutes les Régions. Ainsi, dans 5 Régions (Bretagne, Grand-Est, Ile-de-France, Nouvelle-Aquitaine et PACA Corse), des indicateurs régionaux et départementaux relatifs à l'accompagnement des personnes en situation de handicap sont désormais accessibles au grand public et actualisés régulièrement.

La Fédération nationale ANCREAI soutient pleinement cette démarche et a inscrit HANDIDONNEES dans ses orientations stratégiques prioritaires.

Ce projet ambitieux s'inscrit dans les constats dressés depuis de nombreuses années par différents rapports et études sur l'accompagnement des personnes en situation de handicap en France. Ainsi, alors que le rapport Vachey-Jeannet pointait en 2012 « l'insuffisance des sources de connaissance des situations de handicap et de leurs évolutions », une décision du Défenseur des Droits de décembre 2017 recommandait « la mise à disposition et la valorisation des informations statistiques et des études sur le handicap (qui) ne font pas l'objet d'une coordination ou d'un pilotage national, d'où un manque de visibilité des données produites. »

A travers le recueil et le traitement des différentes données disponibles, Handidonnées se donne pour ambition de contribuer à la réflexion sur la transformation de l'offre pour répondre aux besoins des personnes en situation de handicap sur les territoires.

# 2.4 Appui technique au projet Nous Aussi



# Le droit de vote, c'est maintenant!

Projet citoyen porté par l'association Nous Aussi Avec l'appui de la fédération ANCREAI et soutenu par l'UNAPEI

Nous Aussi est une association d'autoreprésentation des personnes en situation de handicap intellectuel. Elle s'intéresse depuis plusieurs années à la thématique du droit de vote des personnes en situation de handicap intellectuel. En effet, dans les échanges avec les adhérents, Nous aussi constate que ceux-ci rencontrent de nombreux obstacles pour voter. Au-delà des restrictions juridiques, la mise en œuvre effective du droit de vote pour ces personnes est freinée par les préjudices et les stéréotypes encore existants à leur égard. Aussi, il persiste un manque

d'informations et connaissances au sujet du droit de vote et un manque de compréhension des messages des candidats.

Afin de supporter l'exercice de ce droit et la réalisation du désir de voter des personnes en situation de handicap intellectuel, Nous Aussi a souhaité mieux identifier les besoins des personnes pour ensuite construire des outils pour développer l'autonomie des personnes en situation de handicap intellectuel face au vote, et ainsi contribuer à leur accès à la citoyenneté.

Le dernier trimestre 2018, la responsable des études de la Fédération ANCREAI (Anny Bourdaleix) a apporté un appui technique à Nous Aussi sur la définition et la recherche de financements d'un projet intitulé « Le droit de vote, c'est maintenant! ».

La Fédération ANCREAI a accompagné Nous Aussi sur un plan technique et méthodologique. L'UNAPEI a accompagné les actions de plaidoyer et a participé aux actions de communication. Le projet s'est appuyé sur un co-pilotage et une co-animation entre des membres des délégations locales de Nous Aussi et des conseillers techniques de la Fédération ANCREAI. La responsable des études de l'ANCREAI en a assuré la coordination et le co-pilotage au niveau national avec le président de Nous Aussi et la chargée de projet à l'UNAPEI avec une mission d'accompagnement de l'association Nous Aussi.

L'apport des professionnels de la Fédération ANCREAI, au service de l'association Nous Aussi, a permis au Conseil d'administration de Nous Aussi de mettre en œuvre ses objectifs en proposant une architecture du projet, en facilitant la logistique et l'animation des différentes phases, et en accompagnant l'écriture des travaux. En effet, ce projet s'inscrit dans le cadre des travaux de la Fédération ANCREAI dont l'objectif est de favoriser l'autodétermination des personnes en situation de handicap.

Le projet s'est déroulé tout au long de l'année 2019 et se poursuivra en 2020 sur le rythme du calendrier électoral. Il a associé les 4 CREAI des régions (Nouvelle Aquitaine, Bretagne, Hauts-de-France et Grand-Est) des délégations locales de Nous Aussi qui ont souhaité s'engager dans le projet. Il comprend plusieurs axes :

- un diagnostic ou état des lieux de la réalité du vote pour les personnes en situation de handicap intellectuel et cognitif (réalisé en 2019 et dont les résultats ont été présentés lors du colloque national d'octobre 2019) ;
- une production d'outils opérationnels (un guide en FALC et une application numérique de type « serious game » sur le droit de vote). Ces outils ont démarré en 2019 et seront finalisés courant 2020;
- la mise en œuvre d'actions concrètes autour du vote en 2019 (ateliers d'entraînement au vote, atelier recherche des informations sur les projets des candidats, rencontre avec des candidats, etc. ). Celles-ci se poursuivront en 2020.

Le 3 octobre 2019, un colloque national, point d'étape et journée de réflexion, a rythmé le projet à mi-parcours. Au niveau national, l'organisation et la coordination de cette journée ont été assurées par la responsable des études de l'ANCREAI.

# 3. LES JOURNEES NATIONALES DE FORMATION ET JOURNEES D'ETUDES

Tous les deux ans, des Journées Nationales de formation ANCREAI sont organisées auprès des personnels : des SESSAD, des MAS/FAM/Foyers de vie, des IME-IEM-IES.

Ces journées nationales sont organisées à chaque fois dans une région différente, en collaboration avec le CREAI concerné (ou les deux CREAI concernés) et en s'appuyant sur un comité de préparation réunissant des directeurs et chefs de services des structures de la région.

Ces Journées Nationales constituent un outil transversal, dans la logique du travail en réseau et de coopération interCREAI. Elles sont un véritable outil d'aide au changement en proposant un espace de compréhension des transformations en cours. En outre, elles s'intègrent dans la cohérence et la complémentarité des missions des CREAI, entre animation régionale, interrégionale et nationale.

Cette organisation de journées rassemblant des professionnels d'un même environnement professionnel (par grande catégorie d'ESMS) participe à décloisonner les regards et à préparer aux changements incontournables qui attendent ces professionnels. En effet, rassurés d'être parmi leurs pairs, il leur est proposé un programme résolument tourné vers l'avenir qui vise notamment à déjouer les résistances et à rassurer les équipes médico-sociales sur leurs expertises (leviers au changement). Des interventions en plénière viennent ainsi d'horizons différents et visent à proposer une vision plus globale et/ou comparée avec d'autres secteurs d'intervention ou d'autres modèles étrangers, tandis que des ateliers s'appuient sur des témoignages d'expériences innovantes qui vont dans le sens des évolutions attendues.

Une autre ambition de ces journées est de s'adresser, dans le même temps et le même espace, à toutes les catégories de professionnels d'un établissement ou service médico-social (direction, personnel éducatif, social, paramédical, etc.). Ce lieu permet ainsi de « faire passer des messages » et d'apporter « une connaissance socle » à tous les membres des équipes, en dépit d'intérêts parfois divergents et de niveaux de connaissance hétérogènes.

L'équipe salariée de l'ANCREAI apporte son appui et son expérience aux équipes des CREAI organisateurs en :

- participant à toutes les réunions du Comité de préparation,
- animant des comités de pilotage avec le CREAI concerné entre deux séances du comité de préparation (sur les aspects essentiellement logistiques),
- contribuant à la rédaction et validant tous les argumentaires et supports de communication,
- co-animant les différentes journées nationales (plénières et ateliers) ;
- en supervisant l'élaboration des actes des journées ;
- en organisant la sélection des organisateurs des futures journées.

La préparation de ces journées nationales s'étalant en moyenne sur 16 mois, <u>l'équipe salariée de l'ANCREAI a été mobilisée en 2019 simultanément sur la préparation des trois journées nationales</u> (nécessitant notamment des déplacements en région pour chaque comité de préparation).

En 2019, comme toute <u>année impaire</u>, ce sont les Journées Nationales de formation des personnels des MAS-FAM, qui se tiennent au printemps, et les Journées Nationales de formation des professionnels d'IME-IEM-IPEAP, qui se déroulent à l'automne, qui ont été organisées.

Par ailleurs, en 2019, de nombreuses journées sur les réformes en cours, et notamment l'habitat inclusif, ont été organisées par les CREAI, avec le soutien de la Fédération ANCREAI (transmission de supports Powerpoint).

Enfin, l'équipe salariée de l'ANCREAI (déléguée fédéral ou responsable des études) peut être amenée à intervenir dans des colloques ou journées d'études.

# 3.1 Les journées nationales « MAS/FAM/Foyers de vie 2019 »

<u>Titre</u>: « Réussir l'accompagnement des personnes dans un monde en transition. Leviers et innovations pour s'adapter à la pluralité des besoins et des choix de vie. », **les 3-4-5 avril 2019. Co-organisées avec le CREAI PACA Corse. Marseille.** 712 participants.



thématique des journées MAS/FAM/FV 2019 avait pour objectif, dans le cadre de la transition inclusive, de permettre aux professionnels de s'interroger sur l'apport des progrès scientifiques et techniques dans l'évaluation et la réponse aux besoins, les apprentissages tout au long de la vie et le développement du pouvoir d'agir des personnes accompagnées.

Avec un taux de satisfaction des participants supérieur à 90%, ces journées nationales ont pleinement répondu aux attentes et ont fait l'objet de nombreux articles dans la presse spécialisée, tout particulièrement dans Hospimédia.

Les conférences plénières et une table-ronde ont permis aux professionnels de mieux s'approprier les fondamentaux de la transition inclusive, d'entendre les attentes des personnes accompagnées sur l'évolution des accompagnements et la prise en compte de leur pouvoir d'agir, et de comprendre l'apport des outils numériques dans l'amélioration des pratiques d'accompagnement.

La tenue de mini-conférences a été l'occasion pour les professionnels d'approfondir leurs connaissances et réflexions sur une des trois thématiques proposées : Intimité, vie affective et sexuelle / Repérer les signes, anticiper et accompagner le vieillissement / Favoriser l'accès et la participation à l'art et la culture.

Les ateliers sont des temps qui favorisent les échanges de pratiques entre professionnels, sur une thématique donnée, avec des participants qui viennent des quatre coins de France. Chaque atelier est introduit par deux expériences de MAS – FAM ou Foyer de Vie.

## → 5 conférences plénières :

- « Pour une société inclusive : il ne suffit pas de savoir, il faut aussi pouvoir », avec Tim Greacen, Docteur en psychologie, Directeur du laboratoire de recherche, Établissement public de santé Maison Blanche, Paris
- « Société inclusive : paroles de personnes accompagnées », avec la projection de témoignages vidéo de personnes en situation de vulnérabilité accompagnées en MAS-FAM et Foyers de vie
- « Prévention et prise en charge des comportements défis chez les personnes dyscommunicantes : nous ne sommes pas démunis ! », avec Raphaël Curti, Psychiatre, Centre Hospitalier Valvert
- « Les technologies NUmériques au SERvice des USagers (NUSERUS) dans les établissements sociaux et médico-sociaux » avec Audrey Bonjour, Maître de conférences, Aix-Marseille Université et Elise Daragon, Maître de conférences, Université de Nice Sofia-Antipolis
- « Pouvoir d'agir des professionnels/ pouvoir d'agir des personnes accompagnées : articulations, liens et perspectives », avec Lydie Gibey, Directrice, CREAI Île de France Témoignages d'une personne accompagnée et de professionnels d'une MAS

#### → Une table ronde:

« Virage inclusif et transformation de l'offre » avec les témoignages de représentants de l'ARS PACA, de Conseils Départementaux de la Région PACA, de Directeurs de MDPH de la Région PACA, de l'Association « Nous Aussi » et de Fabrik Autonomie & Habitat.

#### → 3 mini-conférences

Intimité, vie affective et sexuelle : du cadre réglementaire et législatif à une politique institutionnelle

Repérer les signes, anticiper et accompagner le vieillissement

Comment favoriser l'accès et la participation à l'art et la culture ?

→ 6 ateliers thématiques (2 choix pour chaque participant) :

Comment prévenir et accompagner les conduites addictives ?

Développer l'utilité et la participation sociale pour un meilleur vivre ensemble

Co-construire avec les aidants familiaux ou non-professionnels pour améliorer la qualité du lien

Vers une pluralité de modalités d'accompagnement et d'accueil

#### Accompagner la fin de vie

## SERAFIN-PH: un outil pour développer une culture commune

# 3.2 Les journées nationales « IME/IEM/IEAP 2019 »

<u>Titre</u>: « 0-100 solutions : l'avenir des IME-IEM face aux défis du virage inclusif » « **14/15/16** octobre 2019. Co-organisées avec le CREAI Grand-Est. Nancy. 850 participants.



La « révolution copernicienne » que connaît le secteur de l'accompagnement des enfants en situation de handicap, marquée par la transition inclusive pour la scolarisaiton des enfants, la transformation de l'offre, la réforme SERAFIN-PH, la complexification des situations et des parcours ainsi que le renforcement de l'autodétermination des enfants a été au centre du programme des journées nationales des IME-IEM de cette année.

Le taux de satisfaction des stagiaires, supérieur à 77%, souligne la pertinence du programme élaboré par le Comité de Préparation et la nécessité de remettre sur le métier et d'expliquer les enjeux de la transition inclusive.

Les conférences plénières avaient pour principal objectif d'apporter des informations aux professionnels sur les questions de l'école inclusive, à travers des exemples européens, sur la prévention et de la gestion des troubles du comportement ainsi que sur l'importance de l'autodétermination pour permettre à chaque jeune en situation de handicap de se réaliser pleinement.

Les tables rondes ont quant à elles été l'occasion d'échanges et de débattre sur les orientations actuelles des politiques publiques et de leurs appropriations dans les territoires. Ainsi, les tables rondes avaient pour thématiques : la mise en œuvre de la démarche RAPT, la réforme SERAFIN-PH, l'accès à la santé et, plus globalement, les enjeux de la société inclusive.

Les ateliers, dont la diversité des thématiques permettent de répondre à grand nombre des préoccupations actuelles des professionnels, favorisent les échanges de pratiques entre professionnels, à partir d'expériences pratiques et de retours de terrain d'IME-IEM.

#### → 3 conférences plénières :

- « L'école inclusive en Europe », avec Murielle MAUGUIN, Directrice des études à l'INSHEA, maître de conférences en droit public
- « Favoriser la participation citoyenne et la prise de décision. Promouvoir l'autodétermination des personnes en situation de handicap », avec Barbara FONTANA LANA, Chargée d'enseignement et de recherche au Département de Pédagogie spécialisée de l'Université de Fribourg ; Estelle BLANCHARD, Présidente Association TEDALI, mère de deux enfants autistes et Sabine TRITON, mère d'une jeune fille polyhandicapée

« Quand les troubles du comportement font rupture : Comprendre, prévenir et gérer les situations de violence chez les jeunes accompagnés », avec Alexandre NOVO, Pédopsychiatre, chef de clinique au CHU de Reims et Jean FURNEMONT, Directeur Institut Louis Marie, Belgique

#### → 4 table ronde :

- « De la RAPT aux territoires 100% inclusifs : Retours d'expérience » avec Marina DROBI, Comité interministériel du handicap, Hervé SCHMITT, Directeur de la MDPH de la Marne, René BANDOL, Directeur général ARSEA, Anne HAREL, élue et Présidente de la Commission des Solidarités du Département de la Manche et Sylvie GATE, élue et membre de la Commission des Solidarités du Département de la Manche
- « SERAFIN-PH: Avances et perspectives de la réforme de la tarification » avec Jeoffrey HADET, Directeur IME Fondation Lucy Lebon et Vanessa BALTHAZARD, Directrice MAS OHS
- « Vivre en société 100% inclusive » avec Stéphane CORBIN, Directeur de la Compensation à la CNSA, Alain BOUHOURS, Chef du bureau de la personnalisation des parcours scolaires et de la scolarisation des élèves en situation de handicap, DGESCO, Carine BOUILLY, Chef de service IME Raymond Carel, AEIM, Marcel DURIEZ, Directeur des Papillons Blancs de Lille et Sonia CARDONER, CREJH Bas-Rhin
- « Favoriser l'accès à la santé des jeunes en IME et IEM » avec Christian MINET, Président AAIMC Nord Est, Christelle DIDIER, CHU de Brabois et Stéphane ROGNON, Directeur IMPro La Horgne CMSEA
  - → 11 ateliers thématiques (2 choix pour chaque participant) :

Les «nouveaux dispositifs» en IME et IEM. Nouvelles coopérations, nouveaux accompagnements ?

Numérique & co-éducation. Les usages multiples des NTIC en IME et IEM

Coordination, externalisation : les métiers en changement

L'insertion professionnelle des jeunes en IME & IEM : quels leviers pour l'inclusion ?

Accompagner le passage à l'âge adulte

Accueillir et accompagner 365 jours par an : de nouvelles réponses aux besoins des familles et des jeunes

Accompagner les équipes professionnelles au changement : entre défis et enjeux

L'accompagnement des situations complexes : acteurs ressources ou jeux d'acteurs ?

Apprendre l'autonomie avec la pair-aidance

La scolarité inclusive se décline au pluriel

#### Quelle inclusion pour les personnes en situation de grande dépendance ?





Dans le cadre du projet « Le droit de vote, c'est maintenant! » de l'associaiton Nous Aussi. La fédération ANCREAI, notamment la responsable des études, en co-pilotage avec cette association et l'UNAPEI ont organisé le 3 octobre 2019 un colloque national intitulé « Le droit de vote pour tous : c'est maintenant! Faciliter la participation électorale pour permettre l'exercice de la citoyenneté ».

Les objectifs de cette journée étaient de :

- faire un bilan intermédiaire à partir des résultats évalués de la première phase du projet (restitution résultats enquête, premières actions, démarrage outils);
- poursuivre la réflexion, débattre sur les actions à reconduire, celles à supprimer, celles à améliorer, celles à développer;
- orienter des futures actions plus ambitieuses à entreprendre en vue des élections municipales.

Cette journée a été aussi l'occasion de communiquer auprès des différents acteurs institutionnels au sujet de l'exercice du droit de vote pour les personnes en situation de handicap intellectuel. Ainsi, elle a permis de créer et mobiliser des partenariats utiles dans la poursuite des actions du projet.

Parmi les intervenants qui ont enrichi cette journée nous retrouvons : Sophie Cluzel, Secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées, Guillaume Jacquinot, chargé des questions politiques d'Inclusion Europe<sup>2</sup>, Geneviève Cerf-Casau, chef du service administration et gestion locales à l'Association des Maires de France, des membres d'Inclusion ASBL<sup>3</sup>, Marie-Anne Montchamp, Présidente de la CNSA.

Les interventions et les tables rondes se sont déroulées selon **une modalité de co-intervention** avec des personnes en situation de handicap intellectuel, notamment les membres des délégations locales de Nous Aussi impliqués dans les différentes actions du projet, et les professionnels de la fédération des CREAI.

La responsable des études de l'ANCREAI a participé à l'organisation logistique et à l'élaboration des contenus de cette journée. Elle a assuré un rôle de coordination des

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Inclusion Europe est une organisation de personnes ayant un handicap intellectuel et de leurs familles qui compte 79 membres en 39 pays européens.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Inclusion asbl est une association belge francophone qui promeut la Qualité de vie et la Participation des personnes avec un handicap intellectuel et de leurs proches.

différentes interventions et modéré la table ronde qui illustrait les actions à venir dans le cadre du projet de Nous Aussi.

Cette journée a rassemblé 170 participants et les échanges ont été très riches.

## 3.4 Journée nationale transformation de l'offre

La transformation de l'offre est au cœur des enjeux actuels de l'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité. Elle a pour objectif de permettre à chaque personne en situation de vulnérabilité d'être reconnue pleinement comme citoyenne et actrice de son projet de vie.

Afin de soutenir cette démarche, la Fédération ANCREAI a constitué en novembre 2019 un comité de préparation d'une Journée Nationale intitulée « Penser la société équitable et solidaire de demain, pour mieux accueillir et accompagner les personnes les plus vulnérables ».

La réflexion portera sur le changement de modèle de société, au-delà des objectifs actuels de transformation de l'offre et des pratiques. Partant des problématiques spécifiques du champ du handicap, la journée se donne pour ambition d'être un temps de réflexion élargie sur la prise en compte de toutes les vulnérabilités dans le projet de société de demain.

Le programme de cette Journée sera élaborée en étroite concertation avec le groupe de travail national sur la transformation de l'offre qui, à partir d'une analyse du terrain, a pour objectifs de :

- > étudier les conditions pour réaliser une étude d'impacts des transformations en cours,
- recueillir les initiatives innovantes sur les territoires en vue d'en faire une analyse contextuelle et méthodologique,
- étudier les points de blocages et les leviers sur les territoires.

# 3.5 Participation de l'équipe salariée de la Fédération à des manifestations (hors JN ANCREAI)

| Date de la<br>manifestation | Nature / titre<br>de la manifestation  | Intervenant<br>ANCREAI<br>(salariés du siège) |
|-----------------------------|--|---|
| 16 janvier 2019             | Journée départementale du Loiret organisée par le Conseil départemental  | <b>Intervention</b> de la Déléguée fédérale   |
|                             | « L'accompagnement des personnes en<br>situation de vulnérabilité : quelles réponses du<br>médico-social ? »   |   |
| 28 janvier 2019             | Séminaire national des directeurs d'ESMS « handicap » de l'Armée du Salut, Paris. « Sens et cohérence des réformes »   | Intervention de la<br>Déléguée fédérale       |
| 25 mars 2019                | Séminaire d'équipe du CREAI Centre<br>« Sens et Cohérence des réformes en cours<br>dans un contexte de virage inclusif et posture<br>professionnelle CREAI » | Intervention de la<br>Déléguée fédérale       |

| 3-4-5 avril 2019         | Journées nationales MAS-FAM-Foyers de vie   | Animation de la<br>Déléguée fédérale<br>(plénière, 1 mini-<br>conférence, 1 atelier) |
|--------------------------|---|--|
| 6 juin 2019              | Colloque de l'Association nationale des<br>SESSAD d'Occitanie<br>« Sens et cohérence des réformes »                   | Intervention de la<br>Déléguée fédérale  |
| 11 juin 2019             | Assemblée générale du CREAI Grand Est<br>« Réforme de la tarification Serafin : enjeux et<br>perspectives »           | <b>Intervention</b> de la<br>Déléguée fédérale                                       |
| 26 septembre 2019        | Journées nationales de l'Association de Directeurs, Cadres de direction du secteur social, médico-social et sanitaire | Intervention de la<br>Responsable des<br>études nationale                            |
| 14-15-16 octobre<br>2019 | Journées nationales IME-IEM   | Intervention de la<br>Responsable des<br>études nationale                            |
| 14 novembre 2019         | Rencontre « Voix d'Avenir » de la Fondation de la France  | Intervention de la<br>Responsable des<br>études nationale                            |
| 2 décembre 2019          | Intervention DIU: Déficience Intellectuelle Handicap  | Intervention de la<br>Responsable des<br>études nationale                            |

# 4. LES FORMATIONS A L'ECHELLE NATIONALE

La structuration des CREAI en réseau favorise également la mise en place de **formations nationales identiques**, **déclinées sur tout le territoire**, et animées par les professionnels des différents CREAI, selon la région concernée. Ces formations permettent d'une part de développer une expertise commune dans l'ingénierie de formation et d'autre part d'utiliser davantage les expertises et connaissances cumulées par les CREAI au travers de leurs études et de leurs accompagnements techniques, pour les mettre à profit dans les formations des acteurs de terrain.

Après avoir développé fortement la réalisation d'études nationales la Fédération ANCREAI a eu à cœur à partir de 2017 de s'investir dans des projets de formation au niveau national :

- conception des réponses à appel d'offre, élaboration des supports pédagogiques et des techniques d'animation avec une équipe projet composée de plusieurs CREAI ;
- déclinaison de cette formation sur tout le territoire national.

En effet, si l'appui à la transformation des organisations passe prioritairement par des études permettant d'identifier des phénomènes nouveaux et de faire des préconisations concrètes, l'évolution des pratiques professionnelles passent en grande partie par des formations auprès des acteurs de terrain.

Ainsi, les formations nationales en cours, en projet ou ayant fait l'objet d'une réponse à appel d'offre se construisent sur un format « 2 journées consécutives + 1 journée à distance », avec la proposition d'outils pour soutenir l'appropriation des enseignements de la formation et leur impact direct sur leurs pratiques d'accompagnement.

La Fédération vise également à développer des formations qui d'une part s'adressent directement à des personnes en situation de vulnérabilité mais aussi à les associer à l'équipe de formateurs afin de proposer des programmes en adéquation avec les attentes des personnes en situation de vulnérabilité et s'appuyant sur leur expérience de vie et de bénéficiaire des accompagnements.

# 4.1 La formation auprès des membres des GEM (CNIGEM)

Le premier projet de formation national travaillé en 2017 a pour particularité de s'adresser majoritairement à des personnes en situation de handicap pour les aider à développer leur pouvoir d'agir. Ainsi, au début de l'année 2017, la Fédération ANCREAI a participé à la réponse du CNIGEM à l'appel à projet de la CNSA visant à proposer sur toute la France des formations en direction des membres de GEM (les adhérents mais aussi les animateurs et les associations « gestionnaires » ou qui assurent le rôle de « tuteur ») au nouveau cahier des charges des GEM publié en 2016. Ce projet a été retenu par la CNSA et prévoit, sur 2018-2020, 29 sessions de formation de 3 jours (2 jours consécutifs et 1 jour à distance d'un an). Cette formation est d'autant plus originale pour la Fédération ANCREAI qu'elle se réalise en binôme avec des représentants du CNIGEM (qui sont des animateurs de GEM, des membres de la gouvernance, etc.).

De juin à décembre 2017, la Fédération ANCREAI et le CNIGEM ont défini leur mode de collaboration et élaboré les supports. L'équipe projet ANCREAI de cette formation est composée d'Anne Dusart (CREAI Bourgogne-Franche-Comté) et de Rachelle Le Duff (CREAI Bretagne).

La déléguée fédérale a assuré la coordination entre le CNIGEM et les équipes CREAI, en élaborant notamment le planning des sessions sur toute la France. Les sessions ont commencé à partir de mi-janvier 2018.

11 sessions de formation portant sur les J1 et J2 ainsi que 10 sessions de formation de la J3 ont été réalisées au cours de l'année 2019 dans les territoires.

# 4.2 La formation auprès des cadres intermédiaires des services à domicile (UNA formation)

L'Union Nationale de l'Aide, des Soins et des Services aux Domicile (UNA) a sollicité l'ANCREAI pour une action de formation à déployer sur tout le territoire national portant sur <u>l'évaluation des situations de handicap et la prestation de compensation du handicap.</u>

Deux CREAI ont participé à l'élaboration des supports de formation : Christelle Moullié (CREAI Normandie), Arièle Lambert (CREAI-ORS Languedoc-Roussillon).

Le format de cette formation est deux jours consécutifs et 3e journée à distance (1 mois plus tard).

Un projet de convention prévoyait les premières sessions entre juin et septembre 2018. Finalement, seulement deux sessions ont pu se tenir, en raison de problèmes d'organisation de UNA Formation (turn-over de certains correspondants régionaux) : <u>1 session délivrée par le CREAI</u> Grand-Est à Nancy et 1 session réalisée par le CREAI-ORS Occitanie à Montpellier.

Le bilan des deux premières sessions ayant été très positif (les apports correspondant parfaitement aux attentes des cadres intermédiaires des services d'aide à domicile), cette formation est désormais inscrite dans le catalogue d'UNA Formation et avait vocation à se déployer rapidement dans d'autres régions française. Ce thème de formation nous semble particulièrement important dans le cadre du développement de projets individuels de plus en plus inclusifs.

Cependant, la réforme de la formation professionnelle est venue bousculer les organismes qui gèrent des formations. Les OPCA ont vocation à se transformer en opérateurs de compétences (OPCO) à partir du 1er janvier 2019.

C'est pourquoi, UNA Formation a suspendu cette formation au titre de l'année 2019 mais devrait la proposer à nouveau dans les années à venir.

# 4.3 La formation d'accompagnement à la transformation de l'offre sanitaire en offre médico-sociale (UGECAM)

L'intitulé de la formation est : « Du « soin » au « prendre soin » : L'appropriation des spécificités du secteur médico-social dans un contexte de transfert d'activité d'établissements du groupe UGECAM du secteur sanitaire vers le secteur médico-social ».

Ce marché public est géré par l'Institut 4.10, organisme de formation de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie.

Le groupe UGECAM est le 1er opérateur de santé, comptant actuellement 90 structures sanitaires (SSR, médecine, psychiatrie, unités de soins de longue durée) et 135 établissements médicosociaux (MAS, IME, CRP, EHPAD, établissements pour PHV), gérés par 13 UGECAM régionales. Dans ce contexte, certains établissements de l'UGECAM, historiquement sanitaires, évoluent pour devenir des établissements médico-sociaux. C'est notamment le cas des Services de suite et de réadaptation (SSR) évoluant vers des Foyers d'Accueil médicalisés (FAM) ou des maisons d'accueil spécialisés (MAS).

Cette formation est destinée à <u>l'ensemble du personnel de chaque établissement connaissant ce</u> type de restructuration.

Plusieurs formations sont prévues dans plusieurs régions.

Le format de chaque session est de 3 jours (2 jours consécutifs + 1 jour 2 à 3 mois plus tard). Pour chaque établissement en restructuration, plusieurs sessions (de 12 à 15 personnes) sont à prévoir avec des échéances rapprochées, afin qu'à terme l'ensemble du personnel de l'établissement concerné par la restructuration (cadres administratifs et techniques, professionnels cliniciens, éducatifs, rééducatifs, personnels techniques, etc.) ait pu bénéficier de la même dynamique de formation (concrètement 2 à 3 sessions par établissement sur 2 à 3 mois).

En 2019, 17 journées de formation ont été organisées, en Région Centre Val-de-Loire, Grand-Est et Occitanie. Une journée test a également été organisée à Paris et un travail de maintenance du kit de formation a été réalisée.

## 4.4 Sensibilisation des missions locales aux TSA

En raison de la transition inclusive, les équipes des missions locales sont davantage susceptibles d'avoir à accompagner des jeunes porteurs de TSA dans l'élaboration de leurs projets professionnels. De plus, ces professionnels doivent aussi, dans le cadre de leur mission de service public, être formés au repérage des signes pouvant évoquer des TSA afin d'orientation ces jeunes vers des partenaires ad hoc.

Dans ce contexte, un dispositif de formation à destination des professionnels des missions locales, pour les informer et les sensibiliser aux signes, manifestations et retentissements des troubles du spectre autisme chez les adolescents et jeunes adultes a été créer par l'ANCREAI à la demande de l'Union Nationale des Missions Locales.

Ce dispositif de formation, qui s'appuie sur le réseau des CREAI mais aussi d'autres partenaires sur les territoires, et notamment les Centres Ressources Autisme, doit permettre aux professionnels de :

- Comprendre les retentissements des troubles du spectre de l'autisme dans tous les aspects de la vie quotidienne des jeunes avec autisme, avec une attention portée plus particulièrement sur le milieu du travail
- > Adapter leurs postures professionnelles aux jeunes avec troubles du spectre de l'autisme
- Identifier les partenaires territoriaux sur lesquels ils peuvent s'appuyer et avec qui ils peuvent coopérer

Cette formation est animée en présentiel par un conseiller technique de CREAI, et s'appuie sur une approche pédagogique participative avec l'utilisation de supports visuels et numériques (sérious game Tsara du CREAI Nouvelle Aquitaine, Quizz numériques, vidéos de simulations et témoignages, etc.) facilitant la transmission et la compréhension des informations.

Le contenu théorique de la formation a quant à lui été élaboré en référence à l'état des connaissances et aux différentes recommandations de bonnes pratiques de la HAS et l'ANESM relatives à la thématique des troubles du spectre de l'autisme concernant les enfants (2010, 2012) et les adultes (2018).

L'élaboration d'un kit pédagogique de la formation, regroupant le guide pédagogique, les supports à utiliser au cours de celle-ci, les questionnaires de satisfaction et les documents administratifs permettra un déploiement harmonisé à l'échelle nationale.

3 sessions de formation ont été organisées au cours de l'année 2019, à titre expérimental, dans 3 régions (une région par session) en Nouvelle Aquitaine, Grand-Est et Occitanie. A partir de ces sessions tests, la formation devrait être déployée en partenariat avec l'UNML au cours de l'année 2020 sur l'ensemble du territoire.

# 5. EVALUATION DE LA QUALITE DES PRESTATIONS DES ESMS : ARSENE

ARSENE est l'outil de management de la démarche qualité pour le secteur social et médico-social que le réseau des CREAI a mis en ligne en janvier 2017. Il représente l'évolution de l'outil pour l'évaluation interne des ESSMS, que le réseau des CREAI avait élaboré, développé et diffusé depuis 2005. Les licences de l'application ARSENE sont vendues par la fédération ANCREAI et l'accompagnement à la démarche/utilisation de l'outil est gérée par chaque CREAI sur son territoire régional.

ARSENE a été construit avec une méthode et une structuration unique, qui s'est déclinée en quatre référentiels « socles » correspondant à quatre grands secteurs d'intervention (handicap enfance, handicap adulte, protection de l'enfance, personnes âgées). Ils ont été complétés par la suite de référentiels spécifiques afin de proposer des indicateurs ajustés aux modes d'organisation et missions singulières (notamment pour des fonctionnements en mode ambulatoire). 16 référentiels sont actuellement accessibles.

Le pilotage de ce projet est assuré par les directeurs des CREAI Nouvelle Aquitaine et Grand Est (Thierry Dimbour, Thibault Marmont).

En 2019, l'équipe projet s'est réunie 4 fois (3 copils et 1 groupe de travail technique-GTT) et a entretenu des échanges intenses entre les différentes réunions de travail.

## Ainsi, l'année 2019 a été marquée par :

- L'évolution du module gestionnaire avec des nouvelles fonctionnalités : possibilité de lier objectifs stratégiques et objectifs opérationnel, possibilité de produire une synthèse (rapport) personnalisable, amélioration de la lisibilité de la page d'accueil, possibilité de produire un rapport comparatif synthétisant les évaluations qualité des ESMS utilisant un même référentiel, facilitation de la demande de création d'un ESMS au sein d'un OG existant, etc.
- L'élaboration d'une plaquette nationale pour développer la communication sur l'outil
- La préparation des documents pour la transition des référentiels obsolètes aux référentiels actualisés
- Le **travail d'actualisation du volet juridique** au niveau des conditions générales de vente et des contrats de licence
- Le travail de réflexion sur la participation des usagers à l'évaluation de la qualité du service rendu, à partir de questionnaires de satisfaction sur la base des différentes catégories d'ESMS

Dans la perspective de la refonte de la démarche de l'évaluation de la qualité des ESMS en cours de réflexion au sein de l'HAS, le groupe technique national ARSENE s'est réuni et se réunira régulièrement afin d'anticiper les évolutions à venir sur les référentiels ARSENE actuellement proposés.

Au cours de l'année 2019, **124 licences ont été facturées**. Les adhérents / contributeurs volontaires des CREAI bénéficient d'un tarif préférentiel de 550 euros au lieu de 900 euros.

## Répartition par CREAI des ventes de licences d'ARSENE 1ère année sur l'année civile 20194

| CREAI                         | Nbre de Licences facturées en 2019 |
|-------------------------------|------------------------------------|
| CREAI Aquitaine               | 28                                 |
| CREAI Pays de la Loire        | 11                                 |
| CREAI Grand-Est               | 22                                 |
| CREAI Hauts-de-France         | 5                                  |
| CREAI Occitanie               | 11                                 |
| CREAI Bourgogne-Franche-Comté | 0                                  |
| CREAI Bretagne                | 10                                 |
| CREAI IDF                     | 14                                 |
| CREAI Océan Indien            | 1                                  |
| CREAI PACA et Corse           | 18                                 |
| CREAI Auvergne-Rhône-Alpes    | 0                                  |
| CREAI Normandie               | 3                                  |
| CREAI Centre-Val de Loire     | 1                                  |
| TOTAL                         | 124                                |

Le renouvellement des licences (2<sup>e</sup> année, 3<sup>e</sup> année, etc.), qui comprend les actualisations et surtout les frais d'hébergement, sont de 150 euros pour les adhérents / contributeurs volontaires des CREAI et de 300 euros pour les autres clients.

Chaque licence vendue s'accompagne théoriquement de la vente, au minimum, de deux journées de formation en intra auprès de l'équipe médico-sociale de l'établissement ou du service concerné, pour les guider dans le processus d'évaluation interne de la qualité à mettre en œuvre et à la prise en main de l'outil. Cependant, pour des associations gestionnaires faisant l'acquisition de licences pour l'ensemble de leurs structures, des formations sur-mesure sont proposées, avec par exemple, des formations regroupées par catégorie d'établissements, de publics ou de territoires.

26

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Sachant que comptablement les recettes des licences sont affectées sur les comptes 2019 au prorata de l'année – en fonction de la date d'acquisition – la validité de la licence de 1ère année se faisant date à date.

# 6. PARTICIPATION DE LA FEDERATION A DES CHANTIERS NATIONAUX

L'évolution des pratiques professionnelles constitue un des leviers majeurs du changement. Aussi, les CREAI et sa Fédération sont particulièrement investis dans les instances régionales ou nationales.

Les CREAI et leur Fédération participent aux groupes de travail nationaux (DGCS, CNSA, DREES) qui contribuent actuellement à traduire, par des outils ou préconisations concrètes, les orientations posées par les politiques publiques.

## 6.1 La réforme de la tarification des ESMS – Serafin-PH

Depuis janvier 2015, la Fédération ANCREAI est membre du **Groupe Technique National (GTN)** sur la réforme de la tarification des établissements et services en faveur des enfants et adultes handicapés (SERAFIN-PH).

Suite au départ de Carole Peintre de sa fonction de Déléguée Fédérale, la représentation de l'ANCREAI au Groupe Technique National est assurée par Antoine FRAYSSE, Directeur du CREAI Pays de la Loire.

Tout au long de l'année 2019, l'ANCREAI a apporté sa contribution aux débats d'un point de vue technique sur les méthodologies et résultats des enquêtes et études nationales de coût ainsi que sur les différents scénarii d'évolution de la tarification des ESMS.

L'ensemble des débats et réflexions des Groupes techniques nationaux ont été portés à la connaissance des Directeurs de CREAI ainsi qu'aux membres du Conseil d'administration afin de formuler des préconisations fédérales.

Par ailleurs, de nombreux CREAI ont organisé en Région des réunions d'informations à destination des gestionnaires et professionnels de structures médico-sociales et des sessions de formation à la nomenclature SERAFIN-PH sont proposés par de nombreux CREAI.

Fin 2019, à la suite de la réunion du Comité Stratégique SERAFIN-PH au cours duquel la Secrétaire d'Etat Sophie CLUZEL a précisé les orientations de la réforme tarifaire à venir, l'ANCREAI a candidaté pour être membre des groupes de travail « Approfondissement », « Valorisation des Données » et « Usage des Nomenclatures ».

Thibault MARMONT, Directeur du CREAI Grand-Est et Jessica BOIVIN, Directrice Adjointe du CREAI Grand-Est, ont été respectivement nommés dans les groupes de travail « Valorisation des Données » et « Usage des Nomenclatures ».

# 6.2 Contribuer au développement de l'Habitat inclusif

La Fédération ANCREAI, membre de <u>l'observatoire national de l'habitat inclusif</u>, a intégré au dernier trimestre 2018 le réseau de <u>l'habitat inclusif</u>. Ce réseau de portée nationale réunit différentes instances, associations et fédérations avec l'objectif de soutenir et accompagner le développement d'une variété de réponses d'habitat inclusif sur l'ensemble du territoire, répondant ainsi à l'ensemble des attentes et besoins des personnes en situation de vulnérabilité.

Cette implication de la Fédération ANCREAI dans la promotion et le développement de l'habitat inclusif trouve un écho important en Région avec l'organisation de nombreuses journées régionales ou interrégionales sur ce thème par le réseau des CREAI.











# 6.3 Acculturer au nouveau paradigme des « troubles neurodéveloppementaux »

En 2019, la Fédération ANCREAI a poursuivi sa collaboration avec la <u>Filière DéfiScience</u>. Notamment, la responsable des études, Anny Bourdaleix a participé au comité de relecture des documents de travail du **Protocole National de Diagnostic et de Soins (PNDS) Générique Polyhandicap : Texte et Argumentaire**. La publication de ces documents est prévue pour le mois d'avril 2020.

La Fédération ANCREAI (Anny Bourdaleix) a fait une **intervention dans le DIU Déficience intellectuelle-Handicap mental** le 2 décembre 2019 à Lyon sur les thématiques suivantes :

- Classifications des handicaps. Evolution des concepts et glissement des paradigmes
- La législation française de 1975 à nos jours
- Discussion sur ces thématiques avec les étudiants

La Fédération ANCREAI a aussi continué sa participation au **comité de pilotage de START**. START est un « Service Territorial d'Accès à des Ressources Transdisciplinaires » s'inscrivant dans les axes 2 et 4 de la Réponse Accompagnée Pour Tous. Ce dispositif expérimental a comme mission d'identifier et animer un réseau technique d'experts des troubles neuro-développementaux pour d'une part co-construire des programmes de formation croisée sur les TND et d'autre part faciliter des évaluations multidisciplinaires de situations complexes.

Dans ce copil, la fédération ANCREAI a apporté son expertise technique et son expérience dans l'élaboration et la mise en œuvre de formations, et sur différents sujets en corrélation avec le projet

START. En lien avec les CREAI, elle a transmis en outre sa connaissance fine et globale des paysages territoriaux et de leurs dynamiques inter-sectorielles.

Plusieurs CREAI ont organisé en 2019 et/ou prévoient d'organiser pour 2020 des journées régionales. Les travaux au sein de la Fédération ANCREAI et leur partage lors des échanges nourris entre directeurs pendant les comités tous les deux mois, des nombreux échanges de mails dans le réseau des CREAI et lors des différents groupes de travail thématiques permettent d'acculturer l'ensemble des équipes au nouveau paradigme des « troubles neurodéveloppementaux ». Ainsi, les équipes des CREAI peuvent intégrer ses nouveaux concepts dans le cadre de leurs formations, accompagnements des ESMS, constructions d'outils, etc.

Enfin, en 2019, 3 CREAI ont organisé des journées régionales sur le thème des Troubles du Neuro-Développement :

- Le <u>CREAI Pays de la Loire</u> a organisé une journée d'étude en collaboration avec la filière DéfiScience, le Centre de référence des maladies rares et le Centre de référence Déficiences Intellectuelles de causes rares: « La douleur chez les personnes avec déficiences intellectuelles : la repérer, l'évaluer, la traiter » (20 septembre 2019, Angers)
- Le <u>CREAI Grand Est</u> a organisé une journée d'étude en collaboration avec l'ARS Grand Est et l'ERHR Nord-Est : « **Prévention et gestion des comportements problèmes** » (26 novembre 2019, Villers-lès-Nancy)
- Le <u>CREAI Bretagne</u> a organisé sa 3° journée sur les déficiences intellectuelles : « Déficience intellectuelle et maladie somatique : informer, dépister et prendre soin. Exemples autour du cancer, de l'épilepsie et du diabète » (12 septembre 2019, Vannes)<sup>5</sup>

# 6.4 Expertise sur l'évaluation de la qualité des ESMS

L'intégration de l'ANESM à la HAS remet plus que jamais au premier plan la question de l'articulation de l'évaluation interne et de l'évaluation externe. Avec l'élaboration de référentiels qualité depuis 1997, et plus récemment un outil informatisé (ARSENE), le réseau des CREAI est force de proposition pour soutenir le développement d'un management par la qualité centré sur l'évaluation interne et la mise en œuvre structurée du plan d'amélioration de la qualité dans le temps.

La Fédération ANCREAI poursuit sa collaboration avec la HAS et, au cours de l'année 2019, de nombreux échanges ont eu lieu avec l'équipe chargée de la qualité dans le secteur social et médico-social pour lui présenter toutes les fonctionnalités du SI ARSENE et ses possibles adaptations au futur référentiel qualité national.

La <u>Fédération ANCREAI est également membre de la commission de suivi dédiée aux secteurs social et médico-social de la HAS</u><sup>6</sup>. Les débats conduits dans cette commission sont analysés et diffusés dans le réseau des CREAI, pour nourrir notamment les conseils techniques et formations proposés par les CREAI aux acteurs de terrain.

Enfin, les CREAI sont fortement impliqués dans la rédaction ou la relecture des recommandations de pratiques de la HAS.

<sup>6</sup> La Fédération ANCREAI est représentée dans cette commission par Charles Alezrah, président du CREAI-ORS Occitanie (titulaire) et Pascal Thébault, directeur du CREAI Bretagne (suppléant).

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Le CREAI Bretagne avait déjà organisé une première journée régionale sur la déficience intellectuelle en 2017 : **« Déficience(s) intellectuelle(s) : expertise collective et nouvelles coopérations »** (30 novembre 2017, Pont-Péan). Ensuite, une deuxième journée a été organisé en 2018 : **« La douleur des personnes avec déficiences intellectuelles : la repérer, l'évaluer, la traiter »** (13 septembre 2018, Morlaix).

# 7 MUTUALISATION DES OUTILS ET CONNAISSANCES AU SEIN DU RESEAU

# 7.1 Séminaire annuel de formation des directeurs et conseillers techniques

Le séminaire annuel de formation et d'échanges des directeurs et conseillers techniques s'est tenu à Dijon du 10 au 12 juillet 2019. Il a réuni 58 participants. Tous les CREAI étaient représentés.

Ce séminaire annuel est un temps de formation croisée et de partage de réflexions et d'outils du réseau des CREAI. Il permet en outre de faire le point sur les questions d'actualité qui impactent ou vont impacter l'activité des CREAI. Son programme a été élaboré en comité des directeurs, à partir des besoins identifiés dans les CREAI. L'organisation pratique a été assurée conjointement par la Fédération et le CREAI de la région d'accueil (CREAI Bourgogne Franche Comté pour l'année 2019).

#### Le programme comportait :

#### → 3 conférences plénières :

- Le **Témoignage de deux travailleurs d'ESAT ayant suivi un processus de VAE** : les raisons qui ont conduit à entreprendre une VAE, les points positifs et négatifs d'une telle expérience
- L'organisation apprenante en ESAT: les leviers (VAE, RAE, MISP) qui permettent de favoriser le pouvoir d'agir des travailleurs, les répercussions sur leur projet professionnel, les perspectives d'évolution pour l'organisation des ESAT
- L'ingénierie coopérative en ESAT: présentation de l'ingénierie coopérative, son apport pour les travailleurs d'ESAT et son rôle dans le développement de l'autodétermination

#### → Six ateliers:

- ATELIER 1 : **Développer l'expertise en protection de l'enfance**, à partir d'un état des lieux des travaux conduits par le groupe de travail fédéral.
- ATELIER 2: Accompagner la transformation de l'offre médico-sociale, à partir des retours d'expériences du CREAI Nouvelle Aquitaine sur l'accompagnement d'un ITEP et d'un SESSAD en « dispositif ITEP » et du CREAI Grand-Est sur l'accompagnement à une expérimentation « article 51 » relative à la création d'un service d'accompagnement à la vie autonome.
- ATELIER 3 : L'évolution des supports de formation : présentation de différents supports et de leurs apports pédagogiques (MOOC, vidéo, Webinar, etc.) afin d'élaborer un cahier des charges commun pour une future formation interCREAI sur la digitalisation des formations.
- ATELIER 4: Développer des accompagnements dans le secteur des personnes âgées, avec la présentation des préconisations de l'étude « EHPAD de Demain » du CREAI Pays de la Loire et l'accompagnement à la prévention des risques psycho-sociaux conduite par le CREAI Nouvelle Aquitaine.

- ATELIER 5 : Accompagner le changement des pratiques professionnelles lié à la transformation de l'offre médico-sociale (coordination, coopération, décloisonnement), prenant appui sur l'expérience des PCPE en Région Bretagne et sur les résultats de l'étude UNIFAF sur les organisations plus ouvertes.
- ATELIER 6 : autodétermination des personnes en situation de vulnérabilité et changement de posture des conseillers techniques et chercheurs, à partir de l'expérience des chantiers fédératifs « Projet Droit de vote de Nous Aussi » et « Formation GEM »

#### → Un Forum sur les chantiers fédéraux :

- La première demi-journée du Séminaire a été consacrée à une présentation de la stratégie d'action de la Fédération ANCREAI par Jacques Nodin, Président, puis à l'organisation de débats prospectifs entre conseillers techniques et directeurs de CREAI, sous la forme de forum, sur les chantiers fédéraux suivants :
  - Formation UGECAM
  - > Etude AIDER
  - Référentiel dossier de l'usager SI ESMS
  - > Travaux relatifs à l'information et le soutien aux tuteurs familiaux et les impacts de l'habitation familiale
  - > ARSENE : nouvelles fonctionnalités, nouveaux référentiels, expériences de modalités d'accompagnement diversifiées

## 7.2 Formation interCREAL

Afin de répondre aux besoins exprimés par les conseillers techniques et directeurs de CREAI sur l'amélioration de leurs compétences et connaissances pour mieux accompagner les structures dans la mise en œuvre de leurs projets, la Fédération ANCREAI organise des formations au sein des réseaux des CREAI.

En 2019, deux formations thématiques ont été organisées. La formation sur les personnes en situation de handicap atteintes de la maladie d'Alzheimer, également envisagée en 2019, a été reportée en 2020 faute de disponibilité des participants.

## Vie Affective et Sexuelle

Cette formation, organisée les 9 et 10 mai 2019 dans les locaux de l'ANCREAI, avait pour objectifs de :

- Partager autour de l'expérience acquise par le CREAI Bourgogne Franche-Comté sur son programme VAS et handicap depuis 2012 et sur les formations réalisées sur ce thème en protection de l'enfance avec les autres conseillers techniques des CREAI intéressés.
- Permettre aux conseillers techniques de s'approprier la démarche pédagogique, les outils, repères et ressources utilisées pour conduire ce programme et les mettre en œuvre dans leurs interventions.

## Rétablissement, inclusion sociale et empowerment

Cette formation, organisée le 6 mars 2019, résultait de la volonté de la Fédération ANCREAI de renforcer et préciser les connaissances des conseillers techniques et directeurs de CREAI sur les concepts de rétablissement, inclusion sociale et empowerment.

Dispensée par Madame Emmanuelle Jouet, Chercheure, ingénieure de formation, Laboratoire de recherche, EPS Maison Blanche et un usager formateur, elle poursuivait les objectifs suivants :

- Faire connaître et créer un langage commun quant à l'approche de rétablissement entre les professionnels du CREAI.
- Permettre aux professionnels de s'emparer de ces approches et les mettre en œuvre dans leurs pratiques.

# 7.3 Le groupe de travail Protection de l'enfance

Alors que la protection de l'enfance est devenue un enjeu prioritaire des politiques publiques, avec notamment la désignation d'Adrien TAQUET en qualité de Secrétaire d'Etat en charge de l'enfance, la Fédération ANCREAI a créé un groupe de travail sur la protection de l'enfance qui poursuit les objectifs stratégiques suivants :

- Définir une offre structurée de prestations de la Fédération ANCREAI dans le champ de la protection de l'enfance qui puisse répondre aux demandes de formation et d'accompagnement des CD et des associations gestionnaires.
- Rendre visible l'expertise des CREAI sur le champ de la Protection de l'enfance (éléments de langage commun pour les « négociations » avec les donneurs d'ordre et stratégie de communication auprès de l'ONPE, le CNPE, la DGCS et le secrétaire d'Etat à la Protection de l'enfance) qui s'inscrit naturellement dans l'histoire institutionnelle de ces organismes régionaux.

Ce groupe de travail s'est réuni à 4 reprises au cours de l'année 2019 et devrait rendre ses premiers livrables, portant sur un socle commun d'une démarche d'élaboration et de suivi du PPE pour le public majoritaire des services de l'aide sociale à l'enfance, au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2020.

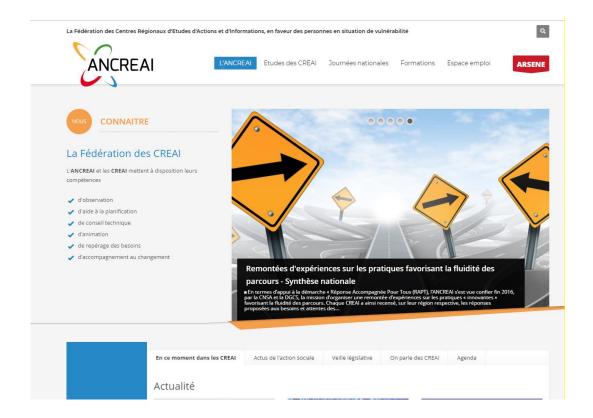
# 7.4 Veille sur les appels d'offres

La Fédération assure **une veille des marchés publics sur toute la France** (abonnement à Klekoon et adhésion à MiniSanté) et alerte chaque CREAI quand un marché est susceptible d'entrer dans son champ de compétences.

## 7.5 Le site internet de la Fédération

Le nouveau site internet de la Fédération, mis en consultation publique en juin 2018, permet de renforcer la visibilité des études, projets et outils développés par les CREAI et leur Fédération.

Mis à jour régulièrement, il recense notamment l'ensemble des études, et rapports produits par les CREAI, grâce à un moteur de recherche multi-critères, et rend visible l'ensemble des journées organisées en Région ou sur le plan national.



# 7.6 L'espace collaboratif

Pour améliorer la mutualisation des outils et ressources déployés par chaque CREAI, faciliter le partage d'informations sur les formations et accompagnements mis en œuvre dans les territoires, l'ANCREAI a entrepris un travail de refonte de son intranet afin d'améliorer le fonctionnement fédératif et repérer les compétences au sein du réseau.

Dans cette perspective, un groupe de travail a été constitué pour élaborer un cahier des charges de ce nouvel espace collaboratif. Celui-ci a été adressé à plusieurs prestataires et une décision sera prise au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2020 sur le prestataire qui procèdera au développement de cet outil.

# **8 LES INSTANCES DE GOUVERNANCE**

# 8.1 L'Assemblée générale

Une seule assemblée générale s'est tenue en 2019. Il s'agit de l'AG statutaire où sont présentés et validés les comptes 2018, le rapport d'activité 2018, le rapport moral et le rapport financier de la Fédération.

Les comptes ont été certifiés par Mme Orianne STEPHAN, commissaire aux comptes au Cabinet SO Expertise.

## 8.2 Le Conseil d'administration

Le CA (qui réunit les 13 CREAI depuis la réforme statutaire de juin 2017) s'est réuni à 5 reprises aux dates suivantes : 4 février, 12 mars, 5 juin, 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre, 28 novembre.

En raison de l'actualité riche de la Fédération, le Conseil d'administration s'est déroulé sur deux jours en septembre et octobre.

L'équipement en visioconférence installée dans la salle de réunion de la Fédération ANCREAI facilite la participation de tous les CREAI, et notamment le CREAI Océan Indien, a toutes les instances de gouvernance (AG, CA, comité des directeurs) mais aussi aux groupes de travail fédéraux et aux formations interCREAI.

Le CA a pour mission de prendre les décisions sur des dossiers techniques étudiés par le comité des directeurs et des propositions faites dans ce cadre.

# 8.3 Le Comité des directeurs (trices)

Le Comité des directeurs-trices s'est tenu tous les deux mois en 2019 : 23 janvier, 26 mars, 16 mai, 10 juillet, 19 septembre, 7 novembre.

Il est composé des directeurs-trices des CREAI et de la Déléguée Fédérale ou de la Responsable des études. Le comité des directeurs-trices a pour mission l'élaboration de propositions d'actions et la mise en œuvre des décisions du Conseil d'Administration. C'est également un lieu d'échanges précieux sur l'identification des expérimentations locales existantes, des freins et leviers de mise en œuvre des politiques publiques, etc.

C'est le comité des directeurs-directrices qui prépare également le programme du séminaire annuel des directeurs et conseillers techniques qui se tient tous les ans pendant 3 jours durant la 1ère quinzaine de juillet.

Retrouvez toutes nos études sur www.ancreai.org

ANCREAI 3-5, rue de Metz 75010 Paris 01 53 59 60 40